

La COG 2018-2022 de l'Assurance retraite est signée

Paris, le 7 juin 2018

[La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022](#), adoptée par le Conseil d'administration de la Cnav en avril, a été signée le 4 juin 2018 par Agnès Buzyn, Gérald Darmanin, Gérard Rivière et Renaud Villard. L'occasion pour la Cnav de dévoiler ses [ambitions stratégiques](#) pour les cinq prochaines années.

Les ambitions de la COG 2018-2022 se déclinent en trois axes :

Un service public accessible, bienveillant et performant

- Accessible, grâce à son réseau d'accueil et ses services en ligne
- Bienveillant, car il va au-devant des assurés, apporte des conseils personnalisés, contribue au bien-vieillir et renforce l'accès aux droits
- Performant, par l'amélioration des organisations et le pilotage au plus juste des dépenses

Des objectifs ambitieux

- S'engager sur des délais et sur la qualité de service
- Proposer une nouvelle offre de service pour les jeunes actifs, les travailleurs indépendants et les tiers de confiance
- Simplifier la retraite en renforçant la pédagogie sur les droits, en facilitant les démarches ou encore en proposant des parcours 100 % digitaux

Les leviers de la transformation

- Des salariés mobilisés notamment grâce à l'amélioration de la qualité de vie au travail et la poursuite de la rénovation d'une pratique managériale résolument participative
- Une coopération entre les régimes de retraite et les branches de la Sécurité sociale
- Une stratégie numérique pour simplifier la retraite et gagner en efficience
- Une démarche d'innovation participative pour renforcer notre agilité

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement de l'attestation de paiement...).